

# Les 11/12 de l'Agefiph

## Réussir l'Alternance avec l'Agefiph – 10 mai 2022

### QUESTIONS / REPONSES

SVP, aurons-nous le support ?

oui

Laetitia

je suis référente handicap pour le CFA Saint-Gobain ( interne au Groupe) comment favoriser les liens Agefiph- Saint-Gobain CFA pour faciliter l'insertion des jeunes en situation de handicap?  
Se rapprocher de la RHF (Ressources Handicap Formation) / Coordonnées sur le support

Ines

L'aide exceptionnelle va t-elle être renouvelé après le 30 juin 2022

Sa fin est fixée au 30 juin. Pas d'information à ce jour sur son éventuelle prolongation.

Info : Une aide aux contrats de professionnalisation/ Demandeurs d'emploi longue durée est entrée en vigueur le 01/11/2021. Cf support.

Nicolas

Bonjour. Je suis Psychologue du travail au Pôle Emploi de Digne les Bains (04). Est-il prévu que les présents à cette visio reçoivent votre support powerpoint sur la thématique de ce jour ? Merci.

Nicolas

Oui

Suzanne

5000€ ou 8000€? comment on fait la différence?

5000 € maxi pour Alternant mineur jusqu'à 18 ans

8000 € maxi au-delà de 18 ans

Invitation à consulter site Ministère de l'Emploi et Portail de l'alternance sur les modalités de mobilisation et montants.

Cécile

Bonjour, l'entreprise a-t-elle la garantie de percevoir cette aide à la signature du contrat?

Dès lors que les critères d'éligibilité sont respectés, l'entreprise est éligible aux aides.

Aide de l'Etat : mobilisation de l'aide dès que contrat est déposé auprès de l'OPCO

Aide de l'Agefiph : dépôt d'un dossier dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat

Maryse

La RQTH ne suffit pas ?

Oui la RQTH suffit mais d'autres titres donnent droit aux aides de l'Agefiph (AAH, invalidité,)

Qui sont les bénéficiaires de l'Obligation d'emploi : <https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/qui-sont-les-beneficiaires-de-lobligation-demploi>

Annabelle

Lorsqu'il s'agit d'un étudiant en situation de handicap, il faut donc avant l'embauche qu'il demande une RQTH?

L'Agefiph n'intervient pas pour les étudiants.

Oui, il faut qu'à la date de signature du contrat, il y ait une RQTH valide (ou autre titre) ou **accusé réception du dépôt** de la demande de reconnaissance auprès de la Mdp.

Sandra

Un étudiant en situation de handicap peut avoir demandé une demande MDPH depuis tout jeune et peut donc être considéré RQTH

Les accompagnements préconisés par la Mdp (PPS) dans le cadre scolaire ne sont pas des titres de « Bénéficiaire de l'obligation d'emploi » et ne sont pas recevables par l'Agefiph.

Une tolérance peut être appliquée pour un jeune qui entre en apprentissage immédiatement après sa scolarité et dont les parents sont bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), dans l'attente de l'obtention de sa Rqth.

Sana

Bonjour l'aide de 4000e/5000e est en supplément de la précédente aide ?

Oui en complémentarité des aides de l'Etat

Catherine

Comment faire pour signer un contrat d'apprentissage de moins de 35 heures?

Je complète ma demande. Est-ce possible pour un apprenti de signer 2 contrats d'apprentissage avec 2 employeurs différents pour une seule formation. Il y aurait donc 2 employeurs pour arriver aux 35 heures

Relève du Code du travail : se rapprocher des services de la DREETS.

Les contrats à temps partiels sont éligibles aux aides Agefiph à condition que le contrat prévoie 24h hebdo minimum.

Dans le cas de 2 employeurs, les 24h hebdo ne seront pas atteintes : se rapprocher de nos services au préalable pour analyser la situation.

Magali Pourchier

Ce sont des montants nets ? sont-ils imposables ? merci

Les subventions publiques (dont Agefiph) perçues peuvent être imposables. Se rapprocher des services fiscaux.

Valérie

L'accompagnement cap emploi pour un contrat apprentissage est fait par l'axe 1 de cap emploi ?

*(Précision : l'axe 1 Cap emploi intervient sur l'insertion professionnelle / L'axe 2 intervient sur le maintien dans l'emploi).*

En toute logique, si des aménagements sont nécessaires au démarrage du contrat et de la formation, l'axe 1 interviendra. Si les besoins d'aménagement émergent quelques mois après le démarrage, l'axe 2 pourra intervenir. Cependant, en fonction des modalités d'intervention et de l'organisation de chaque Cap emploi, cela peut varier.

Chloé

Pour l'accompagnements des entreprises, le détail des accompagnements est-il sur le guide MétoDia?

Oui en page 41.

Suzanne

Est-ce qu'il y a un accompagnement au sein de la MDPH pour les personnes handicapées concernant les demandes d'aides etc...

Chaque MDPH a ses modalités de fonctionnement mais elles doivent pouvoir conseiller sur la mobilisation des aides. Cap emploi est le partenaire le plus à même de conseiller les personnes sur les aides Agefiph dans le cadre d'un parcours vers l'emploi.

Blandine

Avant de pouvoir bénéficier de ces aides il faut auparavant avoir atteint le taux d'emploi 6 % de personnes handicapées dans l'entreprise ? Ou ces aides sont appliquées dès le 1er apprenti ?

Toutes les entreprises privées, éligibles à l'intervention de l'Agefiph, peuvent bénéficier des aides, quel que soit leur effectif et quel que soit leur taux d'emploi (+ ou - 6 %). Les aides sont donc mobilisables dès le 1<sup>er</sup> recrutement.

**Seules les entreprises sous accord agréé** doivent avoir dépassé les 6% pour devenir éligibles aux aides Agefiph.

Céline

Dans le cas d'un jeune "scolaire" qui bénéficiait d'une AESH, quels sont les financements possibles lorsqu'il devient apprenti ?

L'intervention d'une « aide humaine » peut être financée. Cependant, les objectifs de celle-ci ne sont pas similaires à ceux d'une AESH. Voir le catalogue des aides p.16 et p.31.

Philippe

Bonjour, Comment connaître les personnes ressources au niveau de l'AGEFIPH, et des OPCO, pour faciliter le montage des contrats d'un point de vue administratif ?

Vous pouvez me contacter directement pour toute question relative à l'alternance. Pour tout autre sujet, je pourrai vous orienter vers le service compétent.

Vous pouvez contacter chaque Opco qui vous orientera vers votre référent, territorial notamment. Cap emploi est également en mesure de vous accompagner pour le montage des dossiers.

Lugdivine

Existe-t-il des dispositifs mobilisables dans le cadre des AFPR/POEI/POEC ?

Ces dispositifs sont éligibles à nos modalités d'intervention (aides à la compensation par exemple).

Catherine

L'Agefiph peut-elle aider les référents handicaps des CFA pour monter les dossiers RQTH avec les parents qui n'y arrivent pas seuls? Si oui comment faire?

L'Agefiph n'est pas habilitée ni compétente sur ce point. Se rapprocher des services sociaux ou médecins.

Alice

vous avez expliqué tout à l'heure que les contrats pouvaient être modulables, adaptés aux alternants, sur quels domaines portent ces ajustements ? (Volume horaire, compétences etc) ?

L'adaptation pédagogique peut s'entendre sur le plan des contenus (enseignements) mais également organisationnel (contrat prolongé sur 3 ou 4 ans pour alléger les temps d'enseignement) en veillant à respecter le nombre d'heure d'enseignement minimum pour se présenter à l'examen.

Le contrat de professionnalisation (et notamment le contrat de pro expérimental) est plus « à la carte » avec un contenu de formation adapté à la situation de l'alternant (niveau scolaire, expérience professionnelle, compétences acquises/à acquérir).

Isabelle

www.hugo.fr n'est plus d'actualité le mail est [www.handyougo.fr](http://www.handyougo.fr)

En effet, le site handyougo.fr a été lancé en début d'année. Merci / modifié dans le support.

Aurélie

Pour les apprentis où faut-il faire les demandes d'aménagements pour les examens nationaux ? Sur AMEX comme les initiaux ?

Les démarches relatives aux aménagements des examens dépendent de l'autorité dont dépend le diplôme visé : ministère de l'Education nationale, ministère du Travail ou ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation... Plus d'infos : <https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/dossiers/anticiper-les-amenagements-des-examens-et-concours>

Exemples :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo14/MENE2204112C.htm>

[https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/eleve-ou-candidat-de-l/s-inscrire-a-un-examen/article/handicap-beneficier-d-amenagements-502?id\\_rubrique=95](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/eleve-ou-candidat-de-l/s-inscrire-a-un-examen/article/handicap-beneficier-d-amenagements-502?id_rubrique=95)